



Convention d'engagement Accompagnateur bénévole

Projet Éducatif des Enfants du Parc

Qui sommes-nous ?

Une association active dans le canton de Genève qui :

- Accompagne les familles fragilisées dans l'éducation de leurs enfants par un soutien à la scolarité
- Fonde son action sur l'engagement des bénévoles.

Aux Enfants du Parc, nous voulons mettre en œuvre les moyens éducatifs suivants :

- Accompagner la croissance de l'enfant dans toutes les composantes de sa personne**, intégrant le développement sain de son corps, de sa personnalité, de son habileté manuelle et de son rapport aux autres.
- Travailler à établir un lien de confiance** entre l'enfant et l'adulte.
- Sensibiliser le jeune à la recherche du bien commun et du civisme** par l'adhésion à une règle commune librement choisie.
- Renforcer les liens amicaux entre les enfants** du quartier par la promotion de relations respectueuses entre tous.
- Favoriser l'expérience du jeu** des enfants entre eux et où les adultes sont parties prenante.

Pour cela, l'association des Enfants du Parc veille à

- Se positionner comme un acteur complémentaire à l'école et la famille** en intégrant les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, dans les propositions éducatives qui sont faites.
- Faire le lien entre les familles et les autres structures sociales et éducatives** du quartier et de l'Etat sans s'y substituer.
- Conserver son indépendance** absolue à l'égard des partis et organismes politiques.
- Favoriser la mixité sociale et culturelle** des enfants accueillis.
- Placer l'enfant au centre d'une démarche éducative dont il est l'acteur par une démarche volontaire.** Il s'agit d'une condition essentielle à la participation aux activités.

Les bénévoles de l'association Enfants du Parc veulent

- Accueillir les enfants avec bienveillance**, conscients que chacun arrive avec ses propres forces. Tous doivent être encouragés à faire de leur mieux pour profiter pleinement des activités et se dépasser pour grandir.
- Faire respecter les règles avec clarté, calme et douceur en privilégiant la prévention à la répression.** L'enfant doit toujours percevoir la bienveillance à travers les remarques qui lui sont faites.
- Avoir un apriori positif sur l'enfant et toujours croire dans sa capacité à s'améliorer.** L'enfant doit savoir qu'il a le droit à l'erreur et que les encadrants l'accompagneront dans son chemin de croissance.

Engagement du bénévole vis-à-vis de l'association

Le rôle du bénévole

Le bénévole accompagne les enfants dont il a la charge avec bienveillance. Il est conscient que :

- Le bénévole a un comportement exemplaire** en termes de politesse, de savoir-vivre et de respect des personnes.
- Le bénévole respecte le devoir de réserve** : les informations personnelles concernant l'enfant doivent rester dans le cadre de l'activité. **Il est demandé une stricte réserve sur les réseaux sociaux** entre animateurs et enfants.
- Le bénévole s'engage à une stricte neutralité politique et religieuse.**
- Toute violence affective, verbale ou physique est proscrite.**
- Afin de prévenir les abus à caractère sexuel, il est de la responsabilité de tout encadrant d'**empêcher et de signaler les attitudes inappropriées d'un adulte vers un enfant et des participants entre eux.**
- Les propos à caractère sexuel (commentaire, récit, blague, vocabulaire) ou commentaires sur le corps d'un enfant sont interdits.**
- En cas de violence ou de suspicion de mise en danger de l'enfant, le bénévole a le devoir d'informer immédiatement le Directeur des activités ou le référent extérieur si cela concerne la direction.
- Le bénévole s'engage sur la prévention des abus**, notamment en aidant à éclaircir toute situation douteuse, y compris lorsqu'il est lui-même mis en cause.
- L'encadrement et l'accompagnement des enfants se fait dans le cadre des activités et pas en dehors de celles-ci. En particulier, le bénévole n'échange pas son numéro de téléphone portable avec un enfant. Dans le cas où le bénévole est amené à avoir des contacts avec un participant en dehors des activités de l'association, le bénévole veillera à informer les parents et l'association.
- Si, dans le cadre d'une confiance, le participant transmet des informations laissant présupposer un danger pour lui ou une situation anormale, ces éléments devront être signalés au Directeur des activités

La juste distance adulte / enfant

Afin de garantir une juste distance entre bénévole et enfant, le bénévole s'engage à respecter les points suivants :

- Un adulte n'est jamais isolé et seul avec un enfant.
- En ce qui concerne les contacts physiques entre un enfant et un adulte :
 - Ne jamais toucher les zones intimes du corps ou sous les vêtements
 - Les contacts physiques ne doivent pas porter à confusion.
- C'est toujours **l'adulte qui est responsable de marquer la distance physique**. Certains participants peuvent ne pas avoir la distance adéquate, ou mettre l'encadrant mal à l'aise par des épanchements affectifs mal ajustés. C'est à l'adulte de verbaliser avec l'enfant sur cette situation.
- C'est à l'adulte de marquer la distance dans les paroles et conversations**. La règle est de ne pas faire un geste ou prononcer une parole qu'on ne reproduirait pas devant les parents.
- Le contact avec les familles ou l'école passe par les permanents** de l'association.

Conditions d'engagement des bénévoles

- Ne pas être soumis à une interdiction d'encadrement de mineurs.**
- Concernant l'extrait de casier judiciaire (cocher la case correspondant à l'option retenue) :
 - L'animateur autorise l'association EDP à effectuer en son nom une demande d'un extrait spécial du casier judiciaire.**
 - L'animateur fournit par ses soins un extrait de casier judiciaire spécial datant de moins de trois mois.**
- La consommation de drogues et de stupéfiants est strictement interdite**, ainsi que la consommation de médicaments pouvant perturber le comportement et la disponibilité de l'animateur avant et durant les activités.
- La consommation de cigarette et d'alcool est proscrite** durant toute la durée des activités et en particulier devant les participants.

Cadre de l'engagement

- Les services rendus aux EDP sont entièrement bénévoles** et non-dédommagés.
- Le Directeur des activités peut demander la cessation de tout service à tout moment**, sans devoir en justifier le motif.
- En cas de faute grave ou de comportement inapproprié, **l'association EDP se réserve le droit de se retourner contre l'animateur par voies légales appropriées.**
- L'association reste libre et responsable de nommer les bénévoles** qu'elle souhaite à tout moment.
- Le fait d'être bénévole ne donne aucun droit sur l'association EDP.**

Année scolaire :

Date :

Directeur :

Signature :

Engagement de l'association vis-à-vis du bénévole

L'association s'engage

- À accompagner la formation de l'animateur par les rencontres internes de formation et par les formations proposées, en particulier les formations pédagogiques (CEMEA, Charte de qualité, BAFA...) et concernant la prévention des abus sexuels (ESPAS). Les frais de formation sont assumés par l'association.
- À garantir une ligne d'écoute d'urgence :
 - **David Sanchez** Directeur des Activités :
 - **Hélène de la Barre** Assistante du Directeur des Activités :
 - **Arnaud Fabri** Président de l'Association :
 - **ESPAS** Permanence de conseil abus sexuels (les après-midi de 14h00 à 16h00)
+41 (0)848 515 000 ou +41 (0)79 229 36 20

Membre du	En partenariat avec
 Groupe de Liaison genevois des Associations de Jeunesse	 Pour la prévention des abus sexuels

Nom : Prénom :
Date de naissance : Etudes/emploi :
Adresse :
Adresse mail : Numéro de téléphone :
Année de début de service aux EDP :

J'ai compris que l'association EDP demande un extrait de casier judiciaire spécial pour le service de bénévole et : (cocher la case retenue)

- J'autorise l'association à effectuer la demande en mon nom
 - Je joins à cette convention une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité
 - J'indique les informations suivantes nécessaires à la demande de l'extrait spécial :

Nom de naissance/prénom père : Nom de naissance/prénom mère :

- J'effectue la demande d'extrait de casier judiciaire spécial par mes soins

J'autorise l'utilisation des photographies d'activité dans laquelle j'apparais dans le cadre des publications de l'association.

Je m'engage à participer activement à l'encadrement des activités de l'association Enfants du Parc et à respecter toutes les consignes écrites ci-dessus.

Date et lieu :

Signature : _____